

ami



République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère des Infrastructures, des Transports  
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)



Banque Africaine  
de Développement

**AGEROUTE SENEGAL.**

(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



---

## **AVIS A MANIFESTATION D'INTERET**

**Sélection d'un bureau pour l'identification, la définition, l'élaboration d'un dossier d'appel d'offres (DAO) et le contrôle et la surveillance des travaux des aménagements connexes du programme de désenclavement des zones agricoles et minières (PDZAM)**

**Secteur :** Transport

**Projet de désenclavement des zones agricoles et minières (PDZAM)**

**Code SAP : P-SN-DB0-028**

Date de publication de l'avis : 20 avril 2022

1. Cet avis à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés publié le 20 Décembre 2021 dans le quotidien « l'AS ».

2. L'État du Sénégal a sollicité un financement auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) en vue de la réalisation d'une partie des travaux prévus dans le cadre du programme de désenclavement des zones agricoles et minières (PDZAM).

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement se propose d'utiliser une partie de ces fonds en vue de s'attacher les services d'un bureau de Consultant pour l'identification, la définition, l'élaboration d'un Dossier d'Appel d'Offres (DAO) et la supervision des travaux des aménagements connexes.

3. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent des prestations d'études, de contrôle et de surveillance des dits travaux pendant l'exécution, définies comme suit :

**Phase1 :**

Les études techniques et architecturales des aménagements connexes d'infrastructures scolaires, sanitaires, agronomes, urbaines prévues dans le cadre du projet et l'élaboration de DAO.

**Phase 2 :**

Le contrôle et la surveillance des travaux d'aménagements connexes d'infrastructures scolaires, sanitaires, urbaines en trois lots de travaux au minimum.

Les aménagements connexes concernent les infrastructures socio-économiques, l'éducation, les infrastructures routières, l'agriculture et l'hydraulique.

La durée de la mission est de dix-huit (18) mois dont six (06) mois pour la phase étude et douze (12) mois pour la phase contrôle et la supervision des travaux.

4. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGERROUTE) Sénégal invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire des informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces prestations (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la « Politique et méthodologie d'Acquisitions pour les opérations financées par le Groupe de la Banque » en date d'octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

L'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 9h et 17h (GMT).

**Agence des Travaux et de Gestion des Routes, Rue David DIOP x Rue F, Fann  
Résidence Dakar, BP : 25 242 Dakar-Fann.**

**Tel: (+221) 33 869 07 51**

**E-mail : [ageroute@ageroute.sn](mailto:ageroute@ageroute.sn) ou [rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn) , [mcsamb@ageroute.sn](mailto:mcsamb@ageroute.sn),**

7. Les expressions d'intérêt doivent être déposées soit par voie électronique aux adresses emails ci-dessus soit sous plis fermé au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés (CPM) de l'AGERROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessus au plus tard le **12 mai 2022 à 10 heures 30 minutes** précises (GMT) et porter expressément la mention « **avis à manifestation d'intérêt pour la sélection d'un Bureau pour identification, définition, élaboration DAO et contrôle des travaux des aménagements connexes du programme de désenclavement des zones agricoles et minières (PDZAM)** ».

Les manifestations d'intérêt seront rédigées en français ; celles qui seront soumises dans une autre langue seront rejetées.

Le Directeur Général  
Ibrahima NDIAYE